

# Pour une autre réforme des universités et de la recherche

Actualités du 2 décembre 2007

## Sommaire du jour :

1. Annie Vinokur ( Paris 10), "La loi relative aux libertés et responsabilités des universités : essai de mise en perspective" (2 dec.)
2. Jérôme Valluy (Paris 1), "Le mouvement universitaire, les "blocages" et les significations de l'antiblocage" (2 dec.)
3. La fédération SUD éducation appelle les personnels à soutenir les étudiants et les lycéens mobilisés (1 dec.)
4. Mise en ligne de l'Appel de l'université de Paris 13 - Sauvons l'université et construisons ensemble un autre projet ! (1 dec.)
5. Amiens - Nouvelles de l'université : les recours de l'UNI contre les blocages rejetés par le Tribunal Administratif, (1 déc.)
6. Paris 10 - Communiqué des membres du personnel relatif aux violences de vendredi 30 novembre 2007 : "La véritable violence faite à l'ensemble de la communauté universitaire, c'est la LRU." (30 nov.)
7. Section SNESUP Lille 2 Droit contre la stratégie antiblocage du Doyen - Communiqué (30 nov.)
8. Renne : "L'Assemblée générale des étudiants de l'IEP de Rennes a l'immense chagrin de vous faire part du décès de la Recherche Publique Française" (29 nov.)
9. Communiqué FSU-Snesup : FAIRE ENTENDRE LA PAROLE DES UNIVERSITAIRES ! (29 nov.)
- 10 Jean FABRI (FSU-Snesup) Université : la réforme oui, mais pas celle-là, (29 nov.)
11. Sud Etudiant, "V.Pécresse doit prendre ses responsabilités en abrogeant la LRU !" (28 nov.)
- 12 Sud Etudiant "Le mouvement appartient à ceux et celles qui le construisent !" (26 nov.)
13. Sud Etudiant "APPEL DE LA COORDINATION NATIONALE ETUDIANTE DE LILLE DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2007" (26 nov.)

## Annie Vinokur ( Paris 10), "La loi relative aux libertés et responsabilités des universités : essai de mise en perspective" (2 dec.)

### Notes de la rédaction

Ce texte d'Annie Vinokur, est à paraître dans le numéro 2 de la *Revue de la régulation, Capitalisme, Institutions, Pouvoirs*. Compte tenu de l'actualité, nous le mettons en ligne en avant première.

### Plan

1. Du mot d'ordre de la quantité à l'impératif de qualité
2. De l'Etat « rameur » à l'Etat « skipper »
3. La transition à la française
  - 3.1. La question de l'efficacité

- 3.1.1. la LRU et la compétitivité des universités
- 3.1.2. La LOLF, la LRU et la restructuration de l'offre
- 3.2. La question de la légitimité

Texte intégral en ligne : <http://regulation.revues.org/document1783.html>

## Jérôme Valluy (Paris 1), "Le mouvement universitaire, les "blocages" et les significations de l'antiblocage" (2 dec.)

Réponse à l'article « Blocages mortifères » (Le Monde, 29.11.07) de Christophe RAMAUX (Mdc économie Paris 1, MATISSE) et à sa rediffusion par J.M. Monnier (PU économie Paris 1, MATISSE) de la CGT Paris 1 sur la liste de diffusion interne [ENSP1] des 2150 enseignants de l'université (doc. ci-dessous), liste réservée à l'expression syndicale.

Par **Jérôme Valluy** (Mdc science politique Paris 1)  
02.12.2007

Contrairement à mes collègues « syndiqués » C. Ramaux (Mdc économie Paris 1 / MATISSE) et à J.M. Monnier (PU économie Paris 1, MATISSE) je ne pense pas que la stigmatisation des actions de « blocage » des universités par les étudiants soit le reflet de valeurs démocratiques. En effet, la démocratie que nous connaissons aujourd'hui est le résultat de plus de deux siècles de révolutions et de mobilisations sociales qui ont exercé des contraintes sur la société pour la faire progresser. Or le « blocage », sous des formes diverses et variées, à toujours fait partie du répertoire d'action dans ces luttes progressistes qui bénéficient aujourd'hui à tous : personne ne conteste le principe des manifestations de rue qui pourtant, et inévitablement, « bloquent » la circulation routière. De même, toute action de grève dans la fonction publique a nécessairement pour effet de « bloquer » l'accès des usagers à certains services publics (transports, communication, écoles, etc.). Chaque fois que des enseignants font grève ils réalisent un « blocage » en interdisant à la totalité de leurs étudiants ou élèves de suivre des enseignements : peut-on admettre ce pouvoir de blocage des enseignants et le refuser aux étudiants ? La CGT et d'autres syndicats seraient-ils aujourd'hui contre le droit de grève des enseignants ? Il serait très étonnant qu'après avoir contribué au blocage du pays tout entier, au moment des grèves dans les transports publics, des syndicats puisse répondre positivement à ces deux questions. Si les réponses sont négatives, il faut alors reconnaître que la stigmatisation, par certains collègues, des « blocages » étudiants est, politiquement, de nature réactionnaire.

L'opinion publiée par Le Monde et rediffusée par la CGT Paris 1 est d'autant plus séduisante pour les pouvoirs en place (le gouvernement, les présidences d'université...) qu'elle se présente comme une opinion de gauche voir d'extrême gauche, donc plus difficile à rejeter par les étudiants. Pourtant, ils doivent savoir que c'est un geste classique des anciens socialistes, communistes ou trotskystes, faisant avancer aujourd'hui la deuxième moitié de leur carrière universitaire, installés dans les institutions et ayant acquis des positions de pouvoir dans l'appareil universitaire et/ou syndical, de disqualifier toute forme d'opposition ou de perturbation au nom et à l'aune des seules vraies luttes sociales qui sont celles auxquelles ils ont participé dans leur jeunesse. Les collègues précités font ainsi de leurs luttes de jeunesse à la fois un geste titanique et un moment irénique où la mobilisation sociale aurait pu se faire sans contraintes ni violences, de manière intellectuelle et délibérative, portée par la seule force argumentative des militants engagés. Non seulement cette reconstruction de l'histoire des luttes étudiantes est sociologiquement fautive (et pour tout dire d'une niaiserie pitoyable), mais elle est aussi méprisante à l'égard des nouvelles générations d'étudiants. Ceux-ci sont implicitement présentés comme des décérébrés incapables de soutenir des débats de fond sur les enjeux politiques de la réforme contestée, obnubilés par le « blocage » et incapables même de choisir lucidement les moyens adéquats pour agir efficacement en fonction de la conjoncture historique et politique dans laquelle ils se trouvent. Ce discours d'anciens combattants revendiquant pour leur génération le monopole de la science et de la vertu militantes et refusant aux suivantes de choisir les moyens qu'elles jugent adaptées à leur situation est une autre dimension de cette réaction « de gauche ».

Il y a enfin dans cette position « antiblocages » et dans celle qui s'exprime minoritairement dans les AG en faveur d'une discussion immédiate sur les futurs statuts des universités – ce qui reviendrait implicitement à accepter le cadre juridique de la loi LRU et à proclamer ainsi l'échec du mouvement demandant son abrogation – un diagnostic erroné sur le déroulement de ce mouvement universitaire. Il est vrai que

certaines universités sont bloquées depuis près de cinq semaines et que certains collègues syndiqués ont pu se sentir isolés durant cette première phase du mouvement... jusqu'à considérer aujourd'hui que le mouvement est achevé au double sens du terme. Cette analyse ne tient pas compte de la structure des opportunités politiques qui s'offre au mouvement et qui évolue avec lui, semaine après semaine : durant cette première phase de cinq / six semaines, le mouvement a subi une conjonction de facteurs défavorables dont certains disparaissent depuis quelques jours : · la grève des transports paralysait les déplacements nécessaires au développement du mouvement notamment dans les grandes villes ; · les luttes sociales dans d'autres secteurs (régimes spéciaux, fonction publique,...) ont détourné les regards du monde universitaire ; · l'inféodation officielle des mass médias au pouvoir exécutif et au vœux du Président de la République de ne pas relayer les protestations étudiantes, a exclu le mouvement de toute médiatisation objective ; · les intérêts électoraux à court terme du parti socialiste, jouant sa survie dans les prochaines élections municipales, l'ont amené à se positionner contre le mouvement et a entraîné ceux qui sont aujourd'hui dépendants de lui ou qui veulent faire carrière chez lui, notamment l'UNEF ; · la réforme favorisant une sorte de bonapartisme de gouvernance des universités au profit des Présidents et, indirectement, des mandarins qui pourront composer avec eux font de ces acteurs les fers de lance du gouvernement dans la répression des oppositions à cette réforme... ceci souvent, dans les AG, en l'absence des plus gradés d'entre nous : les « Professeurs d'Université » (PU) dont les fins de carrières sont moins menacées et qui laissent les étudiants, Doctorants, ATER, Moniteurs et Maîtres de conférences assumer l'essentiel de la mobilisation pour défendre une conception de l'université dont les PU ont pourtant eux-mêmes bénéficié depuis des décennies.

Pour l'ensemble de ces raisons, les enseignants et les lycéens ont tardé à se mobiliser et ne l'ont fait que depuis cette semaine... et cela grâce aux blocages étudiants qui ont permis de maintenir le mouvement jusqu'à aujourd'hui. Une nouvelle phase du mouvement commence. La paralysie du mouvement par la grève des transports disparaît cette semaine, notamment depuis le 26 novembre. Les blocages étudiants ont forcé les enseignants à s'informer sur cette loi et ses conséquences, ce qui explique la tenue des premières assemblées générales d'enseignants le mardi 27 novembre et la première réunion interuniversitaire d'enseignants à Jussieu le jeudi 29 novembre. L'embargo médiatique décrété par le gouvernement commence à être légèrement contrebalancé par les médias libres de l'Internet qui, depuis le début de la semaine, organisent la diffusion des informations que les télévisions, la presse nationale et régionale refusent de publier. Les mass-médias étrangers, qui ne dépendent pas du gouvernement français, commencent aussi, en faisant simplement leur travail, à compenser la subordination politique des médias français. On peut donc considérer que le mouvement universitaire est entré cette semaine dans une seconde phase de son déroulement : c'est peut être là son véritable commencement marqué par l'engagement croissant des enseignants et par celui des lycéens. Si ces deux engagements se confirment la semaine prochaine (3 - 7 décembre 2007), le mouvement peut atteindre son objectif d'abrogation de la loi LRU par suspension de sa mise en œuvre et d'ouverture d'un chantier national pour une autre réforme, progressiste, de l'université.

Il reste néanmoins un facteur incertain dans cette configuration : le comportement des enseignants syndiqués et / ou les plus gradés, c'est-à-dire de ceux qui participent avec le plus de privilèges, d'une manière ou d'une autre, au système de gouvernance interne à l'université, (surtout si ce système se transforme dans le sens de la loi LRU). Selon qu'ils s'aligneront sur l'orientation du gouvernement et des présidents d'université ou qu'ils rejoindront les lycéens, étudiants et enseignants mobilisés, ils pèseront – au moins dans une certaine mesure – sur l'issue du mouvement. A cet égard les focalisations de certains sur la levée des blocages étudiants ressemblent, dans ce contexte sensible de démarrage (en deuxième phase), à une entreprise de casse symbolique et politique de la même nature que l'appel aux forces de l'ordre contre les étudiants. De même la précipitation à vouloir négocier les statuts d'université avant que les pouvoirs en place n'aient été contraints à reculer par un rapport de forces ressemble à certaines stratégies syndicales déjà observées, ces dernières semaines, au bénéfice de quelques dirigeants professionnels de syndicats et aux détriments des mouvements sociaux. Cependant, ces catégories de personnels sont quantitativement minoritaires dans le monde universitaire : la quasi-totalité des enseignants précaires et peu gradés sont statutairement menacés par cette réforme, et une grande partie des plus gradés le sont aussi lorsque leur spécialité pédagogique et scientifique ne relève pas des critères de financement politiquement favorisés par le gouvernement. On peut donc penser que la mobilisation enseignante va se prolonger dans la dynamique impulsée par les étudiants (<http://www.sud-etudiant.org/>), certains syndicats enseignants (<http://actu.fsu.fr/>), les collectifs « Sauvons la recherche » (<http://www.sauvonslarecherche.fr/>) et « Sauvons l'université » (<http://www.sauvonsluniversite.com/>).

Jérôme VALLUY  
MdC science politique Paris 1

Documents annexes :

----- Message original -----

Sujet: [ensp1] transfert de message  
Date: Fri, 30 Nov 2007 18:30:48 +0100 (CET)  
De: [jean-marie.monnier@univ-paris1.fr](mailto:jean-marie.monnier@univ-paris1.fr)  
Pour :: [ensp1@listes.univ-paris1.fr](mailto:ensp1@listes.univ-paris1.fr)

Chers collègues,

Christophe Ramaux ne disposant pas d'un accès à la liste ensp1 m'a demandé de transmettre sur cette liste le texte (version intégrale) d'un article qu'il a signé dans le journal Le Monde.

L'accès aux listes générales est en effet limité, en particulier aux élus des Conseils centraux.

En tant qu'élu sur la liste CGT, il me semble normal et justifié de faire en sorte que la démocratie puisse jouer pleinement, dans la diversité des opinions, dès lors que celles-ci s'inscrivent précisément dans le respect des règles démocratiques.

Je souhaite cependant préciser, pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, que le texte de Christophe Ramaux ne reflète pas les positions de la CGT. En d'autres termes, les propos tenus dans ce texte n'engagent que leur auteur et pas la CGT.

---

Point de vue

Blocages mortifères, par Christophe Ramaux

LE MONDE | 29.11.07 | 13h41

Il y a bien des raisons de s'opposer à la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU). L'enseignement supérieur français marche sur la tête. La France ne souffre pas d'avoir trop d'étudiants. Elle n'en a pas assez et se trouve en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE. Elle souffre d'une architecture globale entièrement à revoir, entre ses différents pôles (université, IUT, grandes écoles, etc.). Elle ne souffre pas de l'absence de sélection : mais de trop de sélection organisée dans des premiers cycles totalement sous-dotés.

Loin de remédier à ces maux, la loi LRU va les amplifier, en organisant la course à la concurrence entre universités. L'autonomie suppose de la délégation de pouvoir. La loi organise son exact opposé en concentrant dans les mains des seuls présidents un pouvoir exorbitant, notamment en matière de recrutement des enseignants. En guise de "responsabilité", la coterie et le clientélisme ont de beaux jours devant eux.

Et le mouvement étudiant ? Il faut avoir le courage, comme enseignant mais aussi comme syndicaliste, de dire ce qu'on en pense. Il y a encore peu, les mouvements étudiants respectaient une règle simple : travail de sensibilisation, convocation d'assemblées générales, vote démocratique de la grève lorsque ces assemblées étaient suffisamment significatives. Mais pas de blocage, afin de prendre justement le temps de convaincre ceux qui ne le sont pas de la justesse du mouvement. Un joli travail de titan : passer dans chaque TD et chaque amphi, pour convaincre, avant que le cours ne commence, les étudiants de se mettre en grève, en pariant sur la force des arguments.

Les mouvements étudiants étaient de belles écoles de politisation, de citoyenneté. Ils sont devenus l'exact opposé. Avec le blocage, les étudiants ne discutent plus que d'une chose : du blocage ! Exit tout débat sur le fond. Que l'administration en rajoute en fermant certains jours les campus et ce qui devait advenir advient : la fac devient une fac fantôme. Où ne passent plus ceux qui habitent loin (à quand un travail de sociologues sur la sous-représentation flagrante des jeunes des classes populaires dans cette forme d'action ?) Où ne passent plus que les plus radicaux lancés dans la surenchère (le "traître" est aisément repérable : c'est celui qui appelle au déblocage) et quelques étudiants excédés qui, par défense du service public, en arrivent parfois à adhérer à... l'UNI !

Triste mouvement où les arguments, l'enthousiasme et l'humour, cèdent la place à l'animosité, quand ce n'est pas à la violence pure. Le blocage, cette invention récente, n'a que trop duré. Et c'est d'abord aux syndicalistes de le dire. Pour sauver l'idée même de mouvement social, à vocation majoritaire, à l'université.

Christophe Ramaux est économiste, maître de conférences à l'université Paris-I.

**La fédération SUD éducation appelle les personnels à soutenir les étudiants et les lycéens mobilisés (1 dec.)**

Réunie à Lille le 25 novembre, la coordination des AG des universités en lutte a lancé un appel à la mobilisation interprofessionnelle, étudiante et lycéenne le 4 décembre.

Elle exige le retrait de la loi LRU, le retour aux 37,5 annuités de cotisation pour tous, l'annulation des suppressions de postes dans la fonction publique, particulièrement dans l'Education nationale, et exprime son soutien au mouvement des sans-papiers.

La fédération SUD éducation en soutien à ces revendications entend œuvrer à la généralisation de la lutte.

Elle s'oppose également à la suppression des BEP.

Il est de la responsabilité des personnels de l'Education nationale de ne pas laisser les étudiants et les lycéens mener seuls un combat essentiel pour nous tous.

La répression brutale dont ils sont victimes est une raison supplémentaire de nous associer à ce combat.

La fédération SUD éducation appelle donc les personnels à soutenir les étudiants et les lycéens mobilisés, en participant à la grève et aux manifestations le mardi 4 décembre, et en organisant des AG pour construire un mouvement d'ampleur dans la durée.

## **Mise en ligne de l'Appel de l'université de Paris 13 - Sauvons l'université et construisons ensemble un autre projet ! (1 dec.)**

à l'initiative du comité de mobilisation des personnels de Paris 13 est maintenant en ligne sous forme d'une pétition électronique à l'adresse : <http://www.univenlutte.lautre.net/petitions/index.php?petition=5>

### **Appel de l'université de Paris 13**

Nous, enseignants, chercheurs, et personnels administratifs de l'université de Paris 13, nous déclarons opposés à la loi Libertés et Responsabilités des Universités, dite d' « Autonomie ». Nous ne nous reconnaissons pas dans le soutien quasi sans faille de la Conférence des

Présidents des Universités (exprimé au mépris des nombreuses motions des conseils condamnant cette loi). Certes, l'université est en crise et le statu quo ne saurait nous satisfaire, mais loi LRU n'apporte pas de réponses aux difficultés réelles de l'université. Plus grave encore, elle en créera de nouvelles : elle accroît les inégalités entre les établissements et s'attaque à la notion même de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nos critiques s'articulent autour de trois axes :

**CONCENTRATION DES POUVOIRS** : la loi LRU offre au président d'université un arsenal de dispositions qui renforcent ses pouvoirs. Démocratie et collégialité sont menacées par la réduction du rôle du Conseil Scientifique et Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, qui ne seront plus que « consultés ». Le recrutement ne sera plus assuré par des commissions de spécialistes mais par des comités de sélection ad hoc désignés par le président, et dont les membres n'émaneront plus exclusivement du champ disciplinaire concerné. Censés remédier au « localisme » qui affecte beaucoup de recrutements actuels, ces comités de sélection ne feront pourtant que renforcer les logiques de clientélisme tout en perdant en légitimité scientifique et en collégialité. Le président aura en outre un droit de veto sur les décisions finales de ces comités.

**RECOURS AU FINANCEMENT PRIVÉ** : la loi LRU l'encourage par le biais de fondations qui géreront des dons d'entreprises privées ou de particuliers, des réductions d'impôts étant accordées pour un montant représentant 60 à 66% des dons. Dans le même temps, le budget 2008 confirme le désengagement de l'Etat: les montants alloués au Crédit Impôt Recherche augmentent massivement afin de financer la recherche privée, aucune création de postes n'est envisagée.

Que ce soit par ces réductions d'impôts ou par le Crédit Impôt Recherche, l'Etat laisse ainsi des intérêts privés répartir, sans aucun contrôle, une partie significative du budget de la nation consacré à l'enseignement supérieur et la recherche. Ce choix de financement signifie pour nous que derrière l'annonce d'autonomie financière des universités se profile en fait la menace d'une perte d'autonomie scientifique et pédagogique face à la logique utilitariste des investisseurs privés. La course à ces financements privés instaurera par ailleurs une mise en concurrence d'établissements - et de formations entre elles en leur sein - alors que tous n'ont déjà pas au départ les mêmes atouts. Ceci accentuera donc la hiérarchisation, au lieu de tendre à rétablir une équité ainsi qu'œuvrer à une unification des moyens des formations post-bac (Classes préparatoires/grandes écoles, universités, IUT, BTS).

**REMISE EN CAUSE DES STATUTS DES PERSONNELS** : la loi LRU renforce un processus déjà amorcé pour les personnels BIATOS :

individualisation des carrières, arbitraire du pouvoir hiérarchique à travers l'instauration de primes et modulations de service (après une évaluation sujette à caution). La loi élargit également les possibilités de recrutement de non-fonctionnaires (en CDD ou CDI) et

par là même augmente la précarisation des personnels, notamment des BIATOS, mais aussi des enseignants-chercheurs désormais. Les présidents en mal de soutien financier ou cherchant à compenser les sommes dépensées pour attirer les « meilleurs » ne manqueront

pas d'être tentés par ces possibilités nouvelles, ou alors d'externaliser certains services de manière à diminuer la masse salariale au profit du budget de fonctionnement.

Ensemble, nous refusons l'université qui nous est proposée. Nous voulons une université avant tout publique et offrant les mêmes chances de réussite à tous. Pour cela, l'Etat doit s'engager à la financer à la hauteur des autres pays de l'OCDE. Nous ne rejetons ni la

professionnalisation ni la nécessité d'entretenir des liens avec le monde du travail mais selon nous, l'université ne doit pas assujettir ses missions aux demandes fluctuantes des investisseurs privés et des employeurs. Elle doit rester un lieu de diffusion des savoirs et de la

connaissance, de développement de la recherche, ainsi qu'un lieu d'émancipation intellectuelle et de promotion sociale.

En conséquence, nous nous engageons et appelons nos collègues de tous statuts à participer activement à la mobilisation, aux côtés des étudiants. Nous appelons également à la reprise d'assises de l'enseignement supérieur dans tous les établissements, afin d'associer étudiants et personnels à la réflexion sur les missions de l'université et ses nécessaires évolutions. La réforme de l'Université ne peut en effet s'envisager qu'après un large débat impliquant les communautés scientifiques, et au-delà l'ensemble de la société française.

Sauvons l'université et construisons ensemble un autre projet !

<http://www.univenlutte.lautre.net/petitions/index.php?petition=5>

## **Amiens - Nouvelles de l'université : les recours de l'UNI contre les blocages rejetés par le Tribunal Administratif, (1 déc.)**

1- Le tribunal administratif d'Amiens a rejeté hier les cinq recours déposés par les étudiants du syndicat UNI qui protestaient contre le blocage de l'université. Pour rappel les cinq pôles de l'université (Staps, Lettres-SHS, Droit-Eco, Sciences-Maths-Info, Arts) sont toujours bloqués.

2- Le congrès des 3 conseils de l'université, réunis jeudi 29 pour débattre de la LRU, a adopté (31 pour, 5 contre, 11 nppv et 2 abstentions) une motion contre la loi LRU, le congrès exprime également ses inquiétudes sur "la redéfinition du mode de gouvernance de l'université, le mode de désignation du président et l'affaiblissement du rôle du CS et du CEVU par rapport à un CA réduit..." Le congrès exprime aussi son attachement aux "statuts d'établissement public de l'université et à ce que tout cela implique en termes de financement, de recrutement des personnels et des missions de l'université pour maintenir la possibilité d'accès à l'enseignement supérieur de tous les jeunes".

3- Hier soir a eu lieu la projection du film "Universités, le Grand Soir" en présence du réalisateur Thomas LACOSTE. Les 30 personnes présentes à la projection ont non seulement apprécié le film, mais grâce au débat qui s'en est suivi ont fait plusieurs propositions d'actions. En particulier, ils appellent l'ensemble des enseignants-chercheurs et des personnels Biatos à rejoindre les AG du Lundi 3 décembre, organisées par les étudiants, afin d'exprimer leurs désaccords avec la loi Pécresse.

Salutations cordiales  
Abderrahmanes OUAQQA

---

Email : Sujet: [AG] Amiens <Nouvelles de l'université> De:Abderrahmane Ouaqqa <abderrahmane.ouaqqa@u-picardie.fr> Date:Sat, 01 Dec 2007 16:37:45 +0100 Pour : Forum-superieur@list.snesup.fr, coord-univ@ras.eu.org Copie à ::fsu@listes.u-picardie.fr, ag@listes.u-picardie.fr, plemos@listes.u-picardie.fr, syndicat.cgt@u-picardie.fr, unef-amiens@voila.fr, fse.amiens@hotmail.fr

## **Paris 10 - Communiqué des membres du personnel relatif aux violences de vendredi 30 novembre 2007 : "La véritable violence faite à l'ensemble de la communauté universitaire, c'est la LRU." (30 nov.)**

Avertis hier soir par des coups de téléphone de collègues, ou informés par des emails provenant de nos directions d'UFR, nous sommes une trentaine d'enseignants et de BIATOSS à avoir été témoins des scènes violentes qui se sont déroulées sur le campus ce vendredi 30 novembre 2007 à 9h00.

Le communiqué de la Présidence relatif à ce sujet nous semble déformer considérablement la vérité des faits.

Le Président évoque dans son communiqué un rassemblement décidé hier jeudi par des personnels IATOSS exaspérés par les blocages. Ce rassemblement aurait été prévu comme pacifique et destiné à entamer un dialogue constructif avec les étudiants.

Or il s'est avéré que la Présidence a en fait demandé aux différentes directions d'UFR de relayer cet appel à l'ensemble des personnels IATOSS et à une sélection d'enseignants présumés hostiles au blocage. Informés de manière directe ou détournée nous étions donc une trentaine à nous rendre sur les lieux pour témoigner des événements et éviter les violences.

Nous ne pouvons que constater les points suivants :

- il ne s'est jamais agi de dialogue ni même de rencontrer les étudiants occupants,
- dès 9 heures les agents de sécurité ont dégagé par la force les étudiants qui filtraient l'entrée du bâtiment L et ne laissaient entrer que les personnels administratifs. Ils étaient assistés dès le départ d'un maître chien de l'entreprise CENTAURE, déjà présent sur le campus.
- Devant le bâtiment D, la manifestation pacifique s'est révélée être une opération coup de poing d'une grande violence, au cours de laquelle les enseignants qui s'interposaient ont été insultés, frappés, et menacés par certains agents de sécurité.
- Or l'accès au bâtiment D était ouvert par l'issue de secours de l'amphithéâtre D1. Les conditions du dialogue étaient réunies puisqu'un débat sur la LRU y était organisé et que le Président en était informé (demande lui avait été formulée de banaliser la journée pour que tous les personnels puissent y assister).
- Certains manifestants ont d'ailleurs exprimé leurs très vifs regrets au vu de la tournure des événements totalement contradictoire avec l'appel relayé sur l'intranet.

Il nous semble donc que la stratégie de la Présidence, favorable à la loi LRU, est d'opposer les différentes parties de la communauté universitaire : enseignants, IATOSS, étudiants. La Présidence cherche essentiellement à attiser ces oppositions, dont elle profite politiquement.

Il nous semble essentiel de sortir de cette logique stérile. La véritable violence faite à l'ensemble de la communauté universitaire, c'est la loi LRU.

Les personnels administratifs, enseignants et étudiants doivent ensemble renouer le dialogue actuellement brisé par les manœuvres de la Présidence et faire entendre leur voix face à l'attaque sans précédent que représente la LRU contre les statuts, l'indépendance et le fonctionnement collégial et démocratique des universités.

La journée de lundi doit permettre cette rencontre si personnels et enseignants y prennent leur place dans les réunions prévues :

- AG Etudiants / Personnels à 11 heures
- Assemblée Enseignants / BIATOSS à 14 heures, proposée par la Présidence elle-même.

Nous proposons de nous rencontrer dès 10 heures pour préparer ces rendez-vous.

Les lieux ne sont pas encore fixés.

Signé : La trentaine d'enseignants et de personnels administratifs présents sur les lieux et réunis en amphithéâtre C1.

Correspondance : Jean Gardin

<http://pagesperso-orange.fr/nanterreresseau/LRU.htm>

## **Section SNESUP Lille 2 Droit contre la stratégie antiblocage du Doyen - Communiqué (30 nov.)**

La section SNESUP Lille 2 Droit, constatant la décision de l'équipe décanale de reprise des enseignements à compter du 3 et jusqu'au 15 décembre, notifiée par courriel le 28 novembre aux étudiants et le 29 novembre aux enseignants, et confirmée lors d'une réunion des enseignants convoquée le 29 par le doyen :

- estime que cette décision rompt unilatéralement et sans concertation l'engagement pris envers le comité de grève étudiant au lendemain de l'AG étudiante du 26 novembre, et ayant consisté à prendre acte du résultat du scrutin favorable à la reconduction du « blocage » jusqu'à la prochaine AG, fixée au lundi 3 décembre et à suspendre les enseignements jusqu'à cette date ;
- considère que cette décision risque fort d'être considérée par les étudiants grévistes comme une nouvelle provocation, faisant suite à de précédentes initiatives visant à perturber la tenue de leurs AG (ouverture du scrutin avant que l'AG en ait déterminé objet et modalités, tentatives d'imposer des scrutins séparés par composante du site et par cycle d'études) ;
- déplore le mépris, qui fonde cette décision, de l'exercice par les étudiants des droits démocratiques et libertés fondamentales, que résume cette formule entendue à la réunion des enseignants : « ils peuvent bien se mettre en grève, ils peuvent bien voter le blocage, ce n'est pas notre problème, notre rôle est d'assurer les enseignements » ;
- dénonce l'hypocrisie du recours, pour tenter de justifier cette décision, à l'argument du service public, alors même, d'une part, que la grève des étudiants a précisément pour but la défense de ce même service public, et, d'autre part, que le doyen laisse liberté aux collègues de ne pas assurer les cours magistraux ;
- juge que les auteurs de cette décision devront assumer la responsabilité des éventuels troubles à l'ordre public qu'elle risque d'engendrer ;

- est scandalisée que le doyen ait pu, lors de la réunion des enseignants, planifier explicitement et sans le moindre état d'âme le recours à la force publique contre les étudiants, comme s'il ne s'agissait que d'une mesure de routine sans conséquences ;

- appelle les personnels, en tout état de cause, à veiller à la sécurité des étudiants, et à cesser le travail en cas d'intervention policière dans les locaux et espaces universitaires en l'absence de trouble à l'ordre public ;

- reste stupéfaite qu'à aucun moment les autorités universitaires n'aient saisi l'occasion de la contestation étudiante pour ouvrir un vaste débat collectif, associant tous les acteurs intéressés, sur l'objet même de cette contestation, qui intéresse directement les personnels, à savoir la loi « libertés et responsabilités des universités » ;

- rappelle qu'elle a pris, depuis au moins trois semaines, diverses initiatives pour l'ouverture d'un tel débat, qui aurait pu permettre au mécontentement de s'exprimer selon des modalités non conflictuelles, et regrette vivement que certaines de ces initiatives aient été rejetées sans appel par les autorités universitaires (demande d'entretien avec M. le président, invitation à M. le président de venir débattre dans les composantes, demande d'audience au CA de l'université) ;

- exprime envers la loi « libertés et responsabilités des universités » des inquiétudes et critiques convergentes avec celles des étudiants, affirme la légitimité de leur contestation, et appelle les collègues à ouvrir enfin le nécessaire débat sur la réforme de l'université, entre eux et avec les étudiants ;

- voit, dans la décision décanale de reprise des enseignements, une préfiguration de la destruction des valeurs universitaires séculaires dont la loi « LRU » est porteuse

## **Renne : "L'Assemblée générale des étudiants de l'IEP de Rennes a l'immense chagrin de vous faire part du décès de la Recherche Publique Française" (29 nov.)**

**L'Assemblée générale réunissant des étudiants de l'IEP de Rennes** a l'immense chagrin de vous faire part du décès de la Recherche Publique Française. Alors même qu'elle amorçait un nouveau cycle de vie, la Loi *Libertés et Responsabilités des Universités* du gouvernement français lui a porté un coup fatal.

Ces mêmes étudiants invitent tous les chercheurs et étudiants rennais ainsi que tous les citoyens voulant LUI rendre un dernier hommage à se joindre, \*mardi 4 décembre\*, à la \*marche commémorative qui partira de l'Institut d'Etudes Politiques à 18h 30\*, pour se recueillir devant deux lieux qu'Elle affectionnait : Dans un premier temps le CRAPE ( \*Centre de recherches sur l'action politique en Europe\* hébergé dans l'IEP), puis devant la Délégation régionale du CNRS, rue de Paris.

Nous demandons aux participants de respecter notre deuil, dans une grande dignité ; une musique de circonstance accompagnera notre marche. Les chercheurs, citoyens les plus touchés par ce drame seront invités à tenir la tête de la procession.

## **Communiqué FSU-Snesup : FAIRE ENTENDRE LA PAROLE DES UNIVERSITAIRES ! (29 nov.)**

Pour le développement, le rayonnement et l'efficacité scientifique et sociale des universités, les mouvements contre la loi LRU et le budget 2008 marquent des points et se consolident.

Le SNESUP a, depuis juin, alerté les personnels, sensibilisé les démocrates et l'opinion sur les dangers scientifiques, pédagogiques, démocratiques des choix gouvernementaux en matière universitaire. D'au-

tres choix sont nécessaires et possibles pour un grand service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le SNESUP dénonce le rôle du bureau de la CPU qui fait jouer à la CPU le rôle de courroie de transmission du ministère et qui se prétend représentatif de la communauté universitaire. Il affirme le rôle irremplaçable des organisations syndicales représentatives des enseignants-chercheurs et enseignants et des instances élues comme le CNESER.

Face aux mobilisations, en particulier étudiantes, les difficultés du gouvernement à faire accepter cette loi LRU sont réelles. Les annonces fallacieuses sur la dépense moyenne par étudiant à l'horizon 2012 sans qu'aucun recrutement de titulaire soit envisagé illustrent aussi la nocivité d'une politique qui remet en cause l'ensemble des services publics.

\* Le SNESUP appelle tous les acteurs du supérieur et les démocrates à organiser des temps forts de mobilisation : assemblées générales, « facs ouvertes », grèves\*, en particulier le 6 décembre, manifestations dans les villes universitaires et manifestation nationale à Paris ;

\* le SNESUP a déposé un préavis de grève pour les 4, 5 et 6 décembre.

\* rendre possible, en liaison avec les étudiants de plus en plus engagés dans la contestation légitime de la loi, la validation du semestre universitaire ;

\* amplifier la diffusion d'explications sur la loi LRU et de propositions autour des enjeux scientifiques et sociétaux du supérieur, en participant, en particulier, à toutes les formes d'expression collective ;

\* contester dans toutes les instances les logiques inscrites dans la loi LRU.

Le SNESUP, qui inscrit ses actions dans l'exigence d'abrogation de la loi LRU, appelle à l'organisation concertée dans toutes les universités d'une véritable consultation démocratique sur l'avenir du supérieur et sur la loi LRU, préalable à un « Grenelle du supérieur et de la recherche » qui en tirerait toutes les conséquences.

Votée à l'Unanimité par la Commission Administrative Nationale  
Réunie à Paris, le 29 novembre 2007

<http://www.snesup.fr/navigation/general/page.php?ndoc=3296>

## **Université : la réforme oui, mais pas celle-là**

par Jean Fabbri

LE MONDE | 29.11.07 | 13h41 • Mis à jour le 29.11.07 | 13h41

L'enseignement supérieur ne se réduit pas aux impulsions ministérielles, aux présidents d'université - abusivement enrôlés sous la seule bannière de la Conférence des présidents d'université - et aux étudiants. Curieusement, jusqu'ici, les universitaires sont ignorés en tant que groupes sociaux, multiples certes, mais, plus qu'on ne le croit, solidaires de ce qui est encore un grand service public. En mettant en avant les seuls individus dans une profession où l'engagement personnel est incontournable mais pas exclusif, on se prive de l'expérience et des propositions des associations et des syndicats.

L'université n'est pas une terra incognita pour le syndicalisme. Les très récentes élections dans les sections du conseil national des universités confirment le partage de cette vision collective. Avec une participation élevée pour ce type de scrutin (près de 48 % et près de 2,5 % de plus qu'en 2003), les universitaires ont placé très largement en tête, par le nombre des voix et des élus, le Snesup-FSU, qui avait fait de son opposition à la loi "liberté et responsabilités des universités" (LRU) l'un des axes de sa campagne. C'est un fait.

Cette loi provoque une inquiétude réelle à la fois précise et diffuse dont les effets de mobilisation contestataire sont loin d'avoir atteint leur apogée. D'abord, à rebours des demandes formulées de longue date par les étudiants et par les enseignants du supérieur - demandes entendues comme légitimes par tous les candidats des campagnes électorales du printemps dernier -, aucun moyen nouveau n'a été attribué aux universités, ni pour améliorer en cette rentrée universitaire 2007 les conditions d'accueil et de réussite des nouveaux bacheliers ni pour rendre plus lisibles et cohérentes les formations.

Aucune avancée vers la convergence des taux d'encadrement entre les filières universitaires et les filières des classes préparatoires, aucun emploi supplémentaire aussi bien d'enseignant que de personnels technique, administratif ou des bibliothèques. La situation actuelle des universités, plus largement de l'ensemble du système d'enseignement supérieur et de recherche en France, interdit le statu quo et exige lucidité et audace.

Lucidité des constats en premier lieu : stagnation du nombre d'étudiants (loin des objectifs européens affichés il y a dix ans), diminution d'entrée d'étudiants dans les filières scientifiques, recul du nombre de thèses soutenues, stagnation de la mobilité internationale étudiante sortante, précarisation accrue des emplois dans le supérieur, très faibles recrutements d'enseignants-chercheurs ces dernières années (à peine plus de 500 inscrits supplémentaires lors des élections au CNU de 2003 à 2007).

## ABROGATION

Dans le même temps, les prouesses des universitaires sont indéniables et souvent collectives : accès et réussite dans le post-bac pour des milliers de jeunes, rayonnement international des universités françaises et de leurs enseignants-chercheurs, attractivité des statuts français pour des chercheurs de tous les pays. La loi, votée en août 2007, malmène ces statuts, acte le désengagement financier de l'Etat et favorise les embauches en CDD ou CDI, pour toutes les fonctions, dans les établissements d'enseignement supérieur. Les spécificités disciplinaires, les rythmes propres des activités de recherche seraient gommées par les procédures de recrutement prévues par cette loi qui fait du président d'université un manager "ordinaire", ignorant la dimension collégiale universelle des universités.

Il n'est pas surprenant de voir une réelle contestation de cette loi s'organiser. Celle-ci a déjà pris de multiples formes : motions contre la logique de cette loi dans la majorité des conseils d'université, en juin et juillet derniers, dans toutes les instances consultatives nationales (Cneser, CP-CNU, CoNRS), assemblées générales, participation aux grèves et manifestations - en particulier le 20 novembre -, et il faut mesurer toutes les initiatives un peu partout pour contourner, contrecarrer la loi, comme en témoignent des votes en ce sens à Paris-I, Paris-VI, Paris-VIII, au Havre, à Pau, à Amiens, etc.

L'appel à l'abrogation de la loi, non pas pour conserver en l'état un système universitaire qu'il faut transformer, mais pour en construire un autre démocratique, efficace scientifiquement et socialement, appuyé sur un vrai débat scientifique et sociétal, s'élargit. Le Snesup porte cette double exigence, qui converge avec les inquiétudes et les mobilisations étudiantes.

Le budget 2008, adopté le 16 novembre, n'autoriserait qu'à peine quelques minutes de plus de cours ou de TD par étudiant, alors qu'il convient de renforcer l'encadrement, le suivi, l'accompagnement des étudiants, dans toutes les filières, par des enseignants-chercheurs et enseignants disponibles pour transmettre leur enthousiasme, leurs savoirs !

Un vrai budget pour la recherche et le supérieur devrait permettre, par des allègements de service, à tous les nouveaux enseignants-chercheurs de prolonger, d'infléchir leurs activités de recherche et dans le même temps de construire des pratiques pédagogiques réfléchies et novatrices. Voilà l'essentiel. Déjà présent dans notre tissu de formation, mais bridé.

Nul besoin, quoi qu'en dise la ministre et la CPU, d'aller chercher des modèles outre-Atlantique. Nul ne peut prétendre que les universités françaises souffrent de ne pouvoir recruter à prix d'or tel ou tel chercheur français ou étranger. Les mésaventures sportives sont édifiantes : les équipes fabriquées à coups de millions ne gagnent pas toujours, pas plus qu'elles n'encouragent les pratiques de masse. Mais peut-on attirer les nouvelles générations vers les exigeants métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur avec des salaires de début de carrière qui dépassent à peine, après neuf ans d'études supérieures en moyenne, les 1 700 euros net ?

C'est bien d'un authentique système universitaire unifié, ouvert et diversifié, démocratique dans ses fins et son fonctionnement, appuyé sur un investissement national prioritaire doublé et durable de la puissance publique, qui est nécessaire.

C'est là l'espoir. Le gouvernement doit entendre cette détermination, retirer la loi, ouvrir le débat scientifique et sociétal... et s'engager à en suivre les avis.

Jean Fabbri est maître de conférences de mathématiques à l'université de Tours, secrétaire général du Snesup-FSU.

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3232,36-983943,0.html>

Sud Etudiant - 28 novembre 2007

## **V.Pécresse doit prendre ses responsabilités en abrogeant la LRU !**

V.Pécresse a reçu hier les organisations étudiantes dites représentatives afin de tenter de négocier la fin de la mobilisation dans les universités. Parmi les mesures qui ont été présentées comme des avancées à l'issue de la journée d'hier, aucune nouveauté : le budget était déjà connu, aucune garantie n'est apportée quant à l'égalité des diplômes en fonction des universités d'obtention, et il n'a en aucun cas été question d'abroger la LRU.

Sur le budget tout d'abord, le milliard supplémentaire annoncé pour l'enseignement supérieur ne revient ni aux étudiant-e-s, ni aux chercheurs/chercheuses, ni aux personnels de l'université. Ce milliard profite en effet, pour la moitié, aux entreprises, par le biais de crédits impôts/recherche. Concernant les aides sociales, l'augmentation annoncée ne correspond pas à une réforme plus juste du système d'aides sociales.

Sur le cadrage national des diplômes, la ministre annonce donc une mesure sans en définir son application concrète. Bien au contraire, la logique même de la LRU va à l'encontre du cadrage national des diplômes, et donc à l'encontre d'une valeur égale des diplômes en fonction des universités d'obtention. En effet, la LRU consacre le fait que des représentant-e-s du monde économique local peuvent participer aux instances de gestion de l'université, et peuvent donc par ce biais influencer sur le contenu des formations. De par ce fait, le contenu même des formations peut différer en fonction des universités. Par conséquent, ces différences dans le contenu des diplômes pourront par la suite se répercuter dans le cadre du droit du travail, où les conventions collectives reconnaissent les mêmes droits pour le même diplôme. La seule manière de garantir une égalité des diplômes en fonction de leur université d'obtention, c'est de s'opposer à la logique même de la LRU.

Ces mesures ne remettent en cause ni l'existence, ni l'esprit de la LRU : mise en concurrence des universités, des étudiant-e-s et des personnels, soumission de l'université aux intérêts économiques, et nouvelle attaque contre la démocratie universitaire. Nous rappelons qu'aucun-e représentant-e des étudiant-e-s mobilisés n'a été invité hier par la ministre : les organisations invitées ne s'étant jamais prononcées pour l'abrogation de cette loi. Nous restons donc déterminés à obtenir l'abrogation de la LRU, tout comme les différentes assemblées générales et la coordination nationale. Seule l'abrogation permettra d'engager de réelles négociations pour une université critique et populaire.

Nous appelons donc à poursuivre et amplifier la mobilisation, d'autant plus que les personnels commencent à se mobiliser. Nous poursuivrons donc notre mobilisation jusqu'à ce que V.Pécresse adopte enfin une posture responsable, en prenant en compte les revendications des étudiant-e-s.

[http://www.sud-etudiant.org/article.php3?id\\_article=1048](http://www.sud-etudiant.org/article.php3?id_article=1048)

Sud Etudiant - 26 novembre 2007

## **Le mouvement appartient à ceux et celles qui le construisent !**

La coordination nationale étudiante rassemble des mandatés des Assemblées Générales des universités en lutte. Ils portent les décisions collectives actées en assemblée générale. Il ne doit pas s'agir d'une opposition et d'une représentation de forces syndicales. Il est donc plus que surprenant que l'Unef ait appelé « ses » délégué-e-s à quitter la coordination, reconnaissant ainsi qu'elle n'admettait pas le mode d'organisation choisi par les étudiant-e-s en grève. A savoir un système d'assemblée générale décisionnelle par elle-même de leurs revendications et de leur stratégie. Les mandaté-e-s présent-e-s dans ses coordinations sont les porte parole de leurs assemblées générales et non d'eux/elles mêmes ou du syndicat ou de

l'organisation politique à laquelle ils/elles peuvent appartenir. La question des délégations litigieuses, c'est-à-dire des fraudes syndicales qui consistent à inventer de toute pièce des délégations pour faire passer en force leur point de vue, se doit donc d'être posée.

Les assemblées générales, c'est-à-dire les étudiant-e-s grévistes, se sont prononcés pour l'abrogation de la LRU et refuse toute négociation avec le gouvernement. Il ne s'agit pas d'une position anti-Unef mais d'un choix.

Par ailleurs, nous estimons que c'est, avant tout, au sein des assemblées générales que ce choix doit être débattu et non uniquement dans les médias. Appartenir au mouvement, c'est poser ses choix dans les assemblées générales et accepter que les positions syndicales que nous pouvons défendre ne font pas accord dans le mouvement. Les organisations syndicales ou politiques qui ne reconnaissent pas le fait que des grévistes ne se retrouvent pas dans les positions qu'elles défendent, s'excluent d'elles mêmes du mouvement.

La fédération sud étudiant rappelle donc que seules les assemblées générales et leur coordination sont légitimes pour s'exprimer au nom du mouvement. Les syndicats ne portent que leur parole. Ils ne sauraient se poser en interlocuteurs privilégiés et uniques auprès du gouvernement et des médias.

[http://www.sud-etudiant.org/article.php3?id\\_article=1039](http://www.sud-etudiant.org/article.php3?id_article=1039)

Sud Etudiant - 26 novembre 2007

## **APPEL DE LA COORDINATION NATIONALE ETUDIANTE DE LILLE DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2007**

Nous, étudiants de 67 universités, réunis en Coordination nationale les 24-25 novembre 2007 à Lille, adoptons l'appel suivant.

Plus de la moitié des universités sont en blocage total ou partiel et plus de 60 universités sont touchées par la mobilisation.

Nous rejetons la LRU parce qu'elle signifie la privatisation de l'enseignement supérieur. L'introduction de financements privés va renforcer les inégalités entre universités et filières et va permettre une mainmise du patronat sur le contenu des formations. L'université n'est pas responsable du chômage, et adapter l'université aux exigences du "monde du travail" ne rapprochera pas les étudiant-e-s de l'emploi : la professionnalisation est au contraire le plus court chemin vers la déqualification et vers la précarité. La LRU implique aussi la précarisation des statuts des enseignants et personnels, et la transformation des présidents d'université en véritables managers.

Nous refusons la logique d'autonomie financière, qui implique le désengagement financier de l'Etat, et donc l'augmentation à terme des frais d'inscription. Nous refusons également l'instauration d'une pré-sélection à l'entrée de l'université, qui remet en cause l'accès de tous à l'université.

La ministre Péresse a récemment annoncé le déblocage de moyens pour les étudiants en 1er cycle (réorientation, tutorat), ainsi que la suppression des cautions pour le logement... en échange d'un « retour au calme » sur les campus. Cela prouve que le gouvernement voit bien qu'il y a un problème dans les universités, et qu'il a peur du mouvement étudiant. Mais ces annonces ne répondent pas au problème central : la LRU, et les dangers qu'elle nous promet. C'est pourquoi nous demandons au bureau national de l'Unef de prendre clairement position pour l'abrogation de la loi Péresse, et de cesser toute négociation jusqu'au retrait de cette loi.

La LRU n'est ni amendable, ni négociable, que ce soit sur un plan local ou national. Depuis le début de la lutte, c'est la position de toutes les assemblées générales et de la coordination nationale, seules instances représentatives des étudiant-e-s mobilisé-e-s.

Si nous nous battons pour l'abrogation de la LRU, c'est parce que nous nous battons pour le droit à l'éducation pour tous, et contre la destruction du service public. Etudiants et lycéens, avec la LRU et les 11 500 suppressions de postes dans l'éducation, c'est notre avenir qui est menacé. Exiger l'abrogation implique donc de lutter pour une augmentation massive du budget de l'enseignement supérieur, pour la création

des milliers de postes dont il y a besoin, pour de vrais diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives, pour l'égalité entre Français-e-s et Etranger-e-s dans l'accès aux études. Cela implique aussi de lutter pour une augmentation massive des aides sociales, et d'être solidaires des salarié-e-s qui luttent en ce moment pour une amélioration de leur pouvoir d'achat.

Il est possible de gagner, de faire reculer le gouvernement sur nos revendications. SNCF et RATP, Air France, EDF-GDF, avocats, salariés de la fonction publique... Sarkozy a beau dire qu'il ne reculera pas face à nous, lui et son gouvernement ont été affaiblis par les grèves. La réussite de la journée de grève du 20 novembre a montré qu'il existait une volonté de lutte dans de larges secteurs de la jeunesse et du monde du travail. Les cheminots en particulier ont montré que lutter contre Sarkozy et sa politique était possible.

En effet, la LRU n'est pas une loi isolée mais fait partie d'un contexte de casse généralisée du service public dû à une libéralisation grandissante de la société et de l'économie française, ce que nous condamnons.

Pour cela, la coordination nationale appelle les étudiant-e-s à approfondir et amplifier la mobilisation dans les campus, à renforcer les liens entre personnels, enseignants et étudiants. Les lycéens doivent se mobiliser encore plus massivement. Et lycéens et étudiants doivent chercher la convergence avec les travailleurs, en premier lieu ceux de l'Education Nationale, notamment dans les universités et dans les lycées.

La plupart des présidents d'université étant en faveur de la LRU, ils n'hésitent pas à recourir à la répression pour briser la mobilisation. Les fermetures administratives, les interventions policières... ne répondent pas à de prétendus « problèmes de sécurité » : elles visent à nous empêcher de nous mobiliser, c'est-à-dire nous priver de notre droit de nous révolter. Nous condamnons toutes les interventions policières et les arrestations. Nous exigeons l'amnistie de tous les inculpés des mouvements sociaux, y compris ceux du mouvement cheminot. Nous exigeons la réouverture de toutes les universités fermées administrativement, et le retrait de toutes les forces de police qui occupent actuellement des universités.

Nous réclamons la démission des présidents d'universités ayant fait appel à la répression et collaboré à l'expulsion de sans-papiers.

Suspendre les cours est le seul moyen efficace pour que tous les étudiant-e-s, notamment les boursiers, puissent se réunir et décider ensemble de se mobiliser. Sans blocages votés dans des Assemblées Générales massives, les étudiants ne disposent pas réellement de droit de grève. Sans occupation des locaux, ils ne disposent pas véritablement du droit de se réunir. Face aux tentatives de faire reprendre les cours par l'intermédiaire des référendums, nous réaffirmons la seule légitimité des Assemblées Générales pour décider des suites du mouvement : c'est dans les AG que les informations, les différents points de vue peuvent être échangés et que les étudiant-e-s peuvent voter en connaissance de cause. C'est aux grévistes d'organiser eux-mêmes la prise de décision et non aux présidences d'université, qui pour la plupart soutiennent la réforme.

Nous appelons donc au boycott des votes organisés par les administrations universitaires.

Nous exigeons la réouverture de toutes les universités fermées administrativement, et le retrait de toutes les forces répressives (polices, vigiles privés...) qui occupent actuellement les universités.

Leur projet est de détruire l'ensemble des acquis sociaux. Face à ce projet, c'est ensemble que nous gagnerons : nous devons construire un mouvement d'ensemble des jeunes et des salariés pour riposter à l'offensive du gouvernement.

Nous appelons à un véritable service public dans tous les domaines : éducation, santé, transports, protection sociale ce qui implique un réengagement massif de l'Etat dans le financements de l'enseignement supérieur et la recherche, la titularisation des précaires, l'augmentation des salaires et du point d'indice dans la fonction publique....

Nous reprenons l'appel de la coordination de Tours à la journée de mobilisation 27 novembre.

Nous appelons à faire du 29 novembre une manifestation nationale étudiants/lycéens.

Nous appelons à une journée nationale de solidarité avec les sans-papiers le 3 décembre.

Nous proposons une prochaine journée de mobilisation interprofessionnelle le 4 décembre.

Nous rejoindrons toute initiative proposée par les salariés en grève : leur combat est aussi le nôtre.

Nous appelons tous les jeunes et les salariés à se saisir de ces dates pour nous rejoindre dans la grève.  
Nous appelons à la tenue de réunions interprofessionnelles dans toutes les villes.

[http://www.sud-etudiant.org/article.php3?id\\_article=1041](http://www.sud-etudiant.org/article.php3?id_article=1041)